

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.06.2008

numero de version: 1

Révision: 02.06.2008

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

· **Identification de la substance ou de la préparation**

· **Nom du produit:** Super Conditionneur TSC 100 Tabl. à 0,8g

· **Code du produit:** 103152, 100644 deaktiv, 44369, 6727/3

· **Emploi de la substance / de la préparation**

Biocide

Bain de stabilisateur pour applicaton photographique

· **Producteur/fournisseur:**

TETENAL AG & Co. KG

Schützenwall 31-35

D-22844 Norderstedt

Tel.: 0049 (0) 40 521 45-0

www.tetenal.com

Email: info@tetenal.com

Tetenal E.U.R.L., Parc d'activités, Terres du Canada, F-89470 Monéteau

Tel. 0033 (0) 3 86 40 91 92, Fax 0033 (0) 3 86 40 59 96, eMail: france@tetenal.com

N téléphonique d'urgence: ORFILA 01 45 42 59 59

· **Service chargé des renseignements:** Departement Environnement et Sécurité

· **Renseignements en cas d'urgence:** Centre d'information de poison Berlin (Allemagne): 49 (0) 030 - 19240

2 Identification des dangers

· **Principaux dangers:**



Xn Nocif

N Dangereux pour l'environnement

· **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

R 22 Nocif en cas d'ingestion.

R 31 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

R 36/37 Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.

R 51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

· **Système de classification:**

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

· **Éléments d'étiquetage SGH**



Attention

3.1/4 - Nocif en cas d'ingestion.

3.3/2A - Provoque une sévère irritation des yeux.

3.8/3 - Peut irriter les voies respiratoires.



4.1/2 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Prévention:**

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.

Se laver soigneusement après manipulation.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.06.2008

numero de version: 1

Révision: 02.06.2008

Nom du produit: Super Conditionneur TSC 100 Tabl. à 0,8g

(suite de la page 1)

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

· **Intervention:**

EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut respirer confortablement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Rincer la bouche.

Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

Recueillir le produit répandu.

· **Stockage:**

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Garder sous clef.

· **Élimination:**

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

3 Composition/informations sur les composants

· **Caractérisation chimique**

· **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· **Composants dangereux:**

CAS: 2893-78-9	troclosène sodique	Xn, Xi, O, N; R 8-22-31-36/37-50/53	10-25%
EINECS: 220-767-7			

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

· **Remarques générales:**

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

· **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

· **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

· **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· **Après ingestion:**

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.

Consulter immédiatement un médecin.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

· **Moyens d'extinction:**

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· **Dangers particuliers dus à la substance, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés:**

Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.06.2008

numero de version: 1

Révision: 02.06.2008

Nom du produit: Super Conditionneur TSC 100 Tabl. à 0,8g

(suite de la page 2)

Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas à exclure.

- **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de protection respiratoire.

6 Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

- **Les précautions individuelles:**

Porter un appareil de protection respiratoire.

Veiller à une aération suffisante.

- **Mesures pour la protection de l'environnement:**

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

- **Méthodes de nettoyage/récupération:**

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation:**

- **Précautions à prendre pour la manipulation:**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation de poussière.

- **Préventions des incendies et des explosions:** Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

- **Stockage:**

- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.

- **Indications concernant le stockage commun:**

Ne pas stocker avec des acides.

Ne pas stocker avec les aliments.

- **Autres indications sur les conditions de stockage:**

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Fermer à clé et interdire l'accès aux enfants.

recommander stockage de température: 5-30°C

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

- **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- **Équipement de protection individuel:**

- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.06.2008

numero de version: 1

Révision: 02.06.2008

Nom du produit: Super Conditionneur TSC 100 Tabl. à 0,8g

(suite de la page 3)

· Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
required at the appearance from fumes/vapours/aerosol. Filter ABEK

· Protection des mains:

Gants de protection

Gants étanches

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Butylcaoutchouc

Caoutchouc nitrile

· Temps de pénétration du matériau des gants

Matériel caoutchouc butyle: délai de rupture: ≥ 480 min, épaisseur: $\geq 0,5$ mm

caoutchouc nitrile (épaisseur: $\geq 0,38$ mm, délai de rupture: > 48 min)

néoprène (épaisseur: $\geq 0,65$ mm, délai de rupture: > 240 min)

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux:

Lunettes de protection hermétiques

· Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

9 Propriétés physiques et chimiques

· Indications générales

Forme:	Solide
Couleur:	Blanc
Odeur:	Chlorée

· Changement d'état

Point de fusion:	Non déterminé.
Point d'ébullition:	Non déterminé.

· Point d'inflammation: Non applicable.**· Auto-inflammation:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.**· Danger d'explosion:** Le produit n'est pas explosif.**· Densité:** Non déterminée.**· Solubilité dans/miscibilité avec****l'eau:** Partiellement miscible

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.06.2008

numero de version: 1

Révision: 02.06.2008

Nom du produit: Super Conditionneur TSC 100 Tabl. à 0,8g

(suite de la page 4)

- valeur du pH à 20°C: 6
- Teneur en solvants:
Solvants organiques: 0,0 %
- Teneur en substances solides: 100,0 %

10 Stabilité et réactivité

- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Réactions dangereuses** Un contact avec les acides provoque la libération de gaz toxiques.
- **Produits de décomposition dangereux:**
Gaz/vapeurs irritants
Chlore

11 Informations toxicologiques

- **Toxicité aiguë:**

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

2893-78-9 troclosène sodique

Oral LD50 1400 mg/kg (rat)

- **Effet primaire d'irritation:**

- **de la peau:** Pas d'effet d'irritation.

- **des yeux:** Effet d'irritation.

- **Sensibilisation:** Aucun effet de sensibilisation connu.

- **Indications toxicologiques complémentaires:**

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:

Nocif

Irritant

12 Informations écologiques

- **Effets écotoxiques:**

- **Remarque:** Toxique chez les poissons.

- **Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

Toxique pour les organismes aquatiques.

13 Considérations relatives à l'élimination

- **Produit:**

- **Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- **Catalogue européen des déchets**

09 01 99 déchets non spécifiés ailleurs

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.06.2008

numero de version: 1

Révision: 02.06.2008

Nom du produit: Super Conditionneur TSC 100 Tabl. à 0,8g

(suite de la page 5)

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

14 Informations relatives au transport

- **Transport par terre ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier):**



- **Classe ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train):** 9 (M7) Matières et objets dangereux divers.
- **No ONU:** 3077
- **Groupe d'emballage:** III
- **Etiquette de danger:** 9
- **Désignation du produit:** 3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (ACIDE DICHLOROISOCYANURIQUE)

- **Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux):**



- **Classe IMDG:** 9
- **No ONU:** 3077
- **Label:** 9
- **Groupe d'emballage:** III
- **Marine Pollutant:** Non
- **Désignation technique exacte:** ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (DICHLOROISOCYANURIC ACID)

- **Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR:**



- **Classe ICAO/IATA:** 9
- **No ID ONU:** 3077
- **Label:** 9
- **Groupe d'emballage:** III
- **Désignation technique exacte:** ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (DICHLOROISOCYANURIC ACID)

- **"Règlement type" de l'ONU:** UN3077; MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.; 9; III

- **Dangers pour l'environnement:** ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.06.2008

numero de version: 1

Révision: 02.06.2008

Nom du produit: Super Conditionneur TSC 100 Tabl. à 0,8g

(suite de la page 6)

15 Informations réglementaires

· Marquage selon les directives CEE:

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV" = la Réglementation sur les Produits dangereux.

· Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:

Xn Nocif

N Dangereux pour l'environnement

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

troclosène sodique

· Phrases R:

22 Nocif en cas d'ingestion.

31 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

36/37 Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.

51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

· Phrases S:

2 Conserver hors de portée des enfants.

8 Conserver le récipient à l'abri de l'humidité.

23 Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols [terme(s) approprié(s) à indiquer par le fabricant].

26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

36 Porter un vêtement de protection approprié.

57 Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

16 Autres données

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases R importantes:

22 Nocif en cas d'ingestion.

31 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

36/37 Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.

50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

8 Favorise l'inflammation des matières combustibles.

· Service établissant la fiche technique: Department product safety**· Contact: Herr Kreft-Burfeind (Tetenal AG & CO.KG Norderstedt, Germany)****· Acronymes et abréviations:**

Accord européen sur le transport des marchandises Dangereuses par Route

Reglement internationale concernent le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organization

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

· * Données modifiées par rapport à la version précédente